



Ref: 45501

PRESCRIPTION par délibération du conseil municipal du 19 février 2018  
APPROBATION du PROJET par délibération du conseil communautaire du  
APPROBATION de la CARTE COMMUNALE par arrêté préfectoral du

REVISIONS et MODIFICATIONS

1 -

2 -

Bureau d'études REALITES ET DESCEUR

49 Rue des Saïns 63000 Clermont-Ferrand - Tél : 04 73 35 16 76

E-mail : realitesdesceur@realites-be.fr



- Zonage de la Carte Communale
- réciprocité agricole
- siège d'exploitation
- Atlas des zones inondables
- Communes
- Parcelles
- Cours d'eau
- bâti dur
- bâti léger
- PC accordé

Zonage de la Carte Communale :

- les zones constructibles C

dont 2 secteurs C\* à vocation d'activités (en application de l'article R161-5 « le ou les documents graphiques peuvent préciser qu'un secteur est réservé à l'implantation d'activités, notamment celles incompatibles avec le voisinage des zones habitées »).

- les zones inconstructibles N.

